

INTERNATIONAL MONTESSORI

Montessori



Children on the move ...

www.international-montessori.org
Brussels

Children's Centre

Molenweg 4

1970 Wezembeek-Oppem

Tel: 02-767-6360 / 02-782-1236

Montessori-tervuren@online.be



Tarifs Annuels Réduits 2010-2011

Applicables si les frais de scolarité sont pris en charge par la famille

Maison des Enfants			
	Programmes disponibles:	Ages: 2 1/2 à 3 ans	Ages: 3 à 6 ans
B:	5 matinées	7900 €	7900 €
C:	2 jours complets et 3 matinées	9470 €	9470 €
D:	4 jours complets et mercredi matin	11040 €	11040 €
E:	5 jours complets	11400 €	11400 €
E1:	2 1/2 jours complets	6310 €	-
E2:	3 jours complets	7090 €	-
E3:	4 jours complets	9460 €	-

Règlement Administratif - Tarifs Réduits

* Droit d'inscription:

Communauté des Tout-Petits:	450 €
Maison des Enfants :	450 €
Primaires :	650 €
Secondaires :	650 €

Ces montants sont à payer dès la remise du formulaire d'inscription. La date de paiement détermine l'ordre d'inscription. Ils ne sont pas remboursables. Un reçu sera joint au contrat.

A partir de la deuxième année, ce montant sera à nouveau perçu pour confirmer l'inscription, mais sera déduit lors de la deuxième échéance.

* Contrat d'inscription:

Le contrat indique le tarif annuel ainsi que les dates de paiement. Les parents doivent signer ce contrat pour finaliser la procédure d'inscription.

Le contrat est un accord entre les parents et l'école. Les parents sont responsables du paiement des frais scolaires quelles que soient les dispositions prises avec leur employeur.

* Paiements:

Tous les paiements s'effectuent en Euro aux dates spécifiées sur le contrat à la KBC Bank, Markt 4, 3080 Tervuren : BIC Code: KREDBEBB

International Montessori School Tervuren.
Compte n°: 434-5164481-11
IBAN: BE43 4345 1644 8111

International Montessori Children's Centre
Sterrebeek.
Compte n°: 434-5181931-01
IBAN: BE43 4345 1819 3101

International Montessori Wezembeek- Oppem
Compte no: 734-0099509-93
IBAN: BE98 7340 0995 0993

International Montessori « Hof Kleinenberg »
Compte n° : 734-0236015-23
IBAN : BE92 7340 2360 1523

- * **Mode de Paiement :** Les frais scolaires sont payés en deux parties, 60% du montant au plus tard le 1er juillet et 40% au plus tard le 15 janvier.
- * **Frais bancaires:** Les paiements venant de l'étranger sont acceptés. Cependant les frais bancaires sont à charge des dépositaires.
- * **Paiement tardif:** Si le paiement n'est pas effectué dans les 3 semaines, un intérêt de 4% serait ajouté au montant dû.
- * **Réduction pour les frères et soeurs:** Une réduction de 15% est applicable pour le deuxième enfant et 20 % pour le troisième enfant de la famille inscrit à l'école.
- * **Les frais scolaires comprennent:** Pour la Communauté des tout-petits et la Maison des Enfants, les frais scolaires comprennent tout le matériel journalier ainsi que le repas du midi pour les enfants qui restent toute la journée. Les couches sont fournies par les parents.
- Les primaires et le secondaire: les
- Un cours de piano, de guitare ou de violon
 - Livres
 - Matériel scolaire,
 - Sport, ainsi que les trajets correspondants
 - Le repas lors des jours "spécial cuisine"
 - Les excursions en rapport avec le curriculum
- * **Inscription en cours d'année:** Suivant les disponibilités, de nouvelles inscriptions sont acceptées en cours d'année. Le montant des frais scolaires est calculé au prorata de la date d'inscription.

Remboursement en cas de ne départ anticipé

Lorsqu'un enfant inscrit ou réinscrit ne poursuit pas sa scolarité à l'école, une note écrite doit être remise avant le 15 juin. Si l'annulation n'a pas été effectuée, 60% des frais scolaires devront être payés.

Un remboursement des frais scolaires sera effectué au prorata de la date du départ de l'enfant dans le cas où les parents seraient déplacés à l'étranger en cours d'année. Une

notification écrite est requise 3 mois avant le départ de la part des parents et de l'employeur.

Aucun remboursement ne sera effectué si l'école reçoit notification après le 31 janvier.

*** Bus scolaire:**

Les enfants qui ont entre 3 et 16 ans peuvent prendre le bus de l'école. Le service de bus est entièrement géré par l'école, Il y a un petit bus Mercedes et 2 mini bus, tous munis de ceintures de sécurité, le bus prend les enfants, si possible devant le domicile, et les conduit à l'école.

Les frais de bus sont calculés sur base annuelle, un prorata des frais est calculé si un enfant prend le bus en cours d'année. Ces frais ne sont pas remboursables.

Le tarif annuel sera déterminé en fonction de l'adresse des enfants. Au cas où une seule demande serait faite pour une adresse spécifique, un prix individuel est applicable.

Zone A: Communes voisines

Zone B: Communes non voisines

Zone C: Autres communes

Zone D: service de bus spécial mis en place pour les familles dont les enfants fréquentent à la fois les sites de Rotselaerlaan, Tervuren et de 'Hof Kleinenberg', Woluwé (secondaire). Les enfants seront déposés sur le site de Rotselaerlaan et les étudiants du secondaire seront transférés à Woluwé le matin et ramenés à Tervuren à la fin de la journée (heures à déterminer).